

COMMUNE DE KRUTH
HAUT-RHIN



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2010

Cette sixième séance du conseil municipal s'est déroulée en présence de l'ensemble des 14 élus en fonction. Elle a été ouverte à 20 heures et s'est achevée à 23 heures. Les points qui figuraient à l'ordre du jour ont été examinés et les décisions suivantes ont été prises.

I – DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

1 . Demande d'achat de terrain émanant de Mme et M. Pierre MILLION

Lors de la séance du 3 septembre 2010, les élus avaient décidé que la commission «Environnement et travaux» se déplacerait pour examiner la demande de Mme et M. Pierre MILLION qui avaient exprimé le souhait d'acquérir le terrain communal jouxtant leur propriété située 42 rue de la Croix à KRUTH.

Monsieur le Maire rend compte de cette réunion sur place et, après délibération les élus décident, à l'instar de ce qui se faisait précédemment, de continuer à louer à Mme et M. Pierre MILLION, cette parcelle sous forme d'essarts.

En effet, le POS étant en cours de modification pour évoluer vers un PLU et le devenir des parcelles avoisinantes n'étant pas encore connu, il n'est pas judicieux de prendre une décision de vente au sujet de cette parcelle communale.

2 . Demande d'achat de terrain émanant de M. et Mme Roland LANG

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme Roland LANG , Hôtel-Restaurant «Les 4 saisons» Le Frenz – 68820 KRUTH qui souhaitent acquérir la parcelle communale, en bordure de route, située entre leurs deux parcelles privées formant l'actuel parking de l'hôtel. Afin de conserver leurs «3 cheminées Logis de France» et de bénéficier du classement nouvelles normes, leur établissement doit comprendre un parking privé par chambre d'hôtel.

Mme Valérie CLAUSSE, conseillère et parente ayant quitté la salle, les élus décident de donner leur accord de principe pour cette vente et ce aux conditions suspensives suivantes :

- s'agissant d'une parcelle appartenant au domaine public de la commune, il convient de procéder à une enquête publique dont le coût sera intégralement pris en charge par les acheteurs,
- le terrain sera vendu à 500 €/l'are, les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge des demandeurs.

En cas d'accord pour ces clauses, l'enquête publique sera faite et la décision finale reviendra au conseil municipal, en tenant compte des conclusions et de l'avis du commissaire-enquêteur.

II – DEMANDE DE COUPE D'ARBRES SUR TERRAIN COMMUNAL

Le souhait de M. Gérard DEBARLE qui demande «l'autorisation d'abattre quelques arbres situés sur le domaine public» et qui «sollicite l'aide des services techniques, que ce soit pour l'abattage ou le

transport vers la déchetterie» a été examinée sur place par la commission «environnement et travaux» et par les services de l'ONF.

Après présentation des conclusions de la commission par Florent Arnold, adjoint, les élus décident de ne pas autoriser de coupe d'arbre sur le rocher ou au niveau de la paroi rocheuse par mesure de précaution mais de permettre le dégagement du côté sud par le demandeur. Les arbres à couper seront marqués par M. Jean-Paul BAUTZ, agent patrimonial ONF. M. Gérard DEBARLE devra se charger de la coupe des arbres et de l'évacuation des branches.

III – FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAXE D'HABITATION

Ce point est annulé suite à l'annonce du Ministre de l'Aménagement du Territoire qu'un dispositif de correction de la loi sera proposé au Parlement afin d'assurer la neutralité pour les contribuables du transfert de la part départementale de taxe d'habitation vers les communes.

IV – FIXATION DES TARIFS ET LOYERS 2011

Jean-Paul Haller, adjoint, présente le tableau qui récapitule les tarifs et loyers actuels et les propositions pour 2011.

OBJET	Tarifs 2010 Pour mémoire	Tarifs 2011 Proposés
LOYERS/mensuel		
SCHIRM F.	392.47 €	selon indice de référence des loyers
HUPP A.	202.05 €	selon indice de référence des loyers
DESTRIEUX B.	319.80 €	selon indice de référence des loyers
Logement mairie	(pour mémoire 412 €+24 €)	selon indice de référence des loyers
JAEGGY J	372.11 €	selon indice de référence des loyers
GARAGES Jaeggy	25.14 €	selon indice de référence des loyers
SMBK/an		
Loyer/an	900 €	900 €
Photocopies/an	80 €	100 €
ESSARTS/an		
0 à 15 ares	10 €	10 €
15 ares à 1 ha	0.25 €	0.25 €
Plus de 1 ha	4 €	4 €
PHOTOCOPIES		
Noir et blanc A4	0.10 €	0.10 €
A4 R.V.	0.20 €	0.20 €
A3	0.20 €	0.20 €
A3 R.V.	0.40 €	0.40 €
Couleur A4	0.30 €	0.30 €
A4 R.V.	0.40 €	0.40 €
A3	0.40 €	0.40 €
A3 R.V.	0.80 €	0.80 €
FAX la feuille	1 €	1 €
BOIS D'AFFOUAGE la corde	170 €	170 €
CARTE DE BOIS	15 €	15 €
DROITS DE PLACE		
Station. commerçant ambulant	10 €	10 €

CONCESSION DE SOURCE	50 €	50 €
COLOMBARIUM		
1 case pour 15 ans	300 €	300 €
1 case pour 30 ans	600 €	600 €
Jardin du souvenir	30 €	30 €
CHASSE		
Herrenberg	2075.15 €	2075.15 €
Lot N°1	22420.42 €	22420.42 €
Lot N°2	43750.98 €	43750.98 €
PECHE	1100 €	1100 €
SALLE ST-WENDELIN	Tarifs par délibération du 3 février 2006	
Loyers maisons forestières	Base loyer annuel 6500 €	Base loyer annuel 6500 €
- Mollau	2642 €	2642 €
- Storckensohn	2526 €	2526 €

Les élus à l'unanimité, votent les tarifs et loyers récapitulés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2011.

V – COMMANDE GROUPEE DE SAPINS DE NOEL

Cette année encore, l'ONF propose une commande groupée de sapins de Noël pour couvrir les besoins des habitants. Les élus acceptent cette proposition. Un bon de commande sera diffusé à tous les villageois qui pourront avoir les essences suivantes au prix ci-dessous :

VARIETE	PRIX UNITAIRE
Sapin Nordmann 125-150 cm	17 €
Sapin Nordmann 175-200 cm	28 €
Epicea 100-150 cm	6 €
Epicéa 150-200 cm	8 €

VI – DENEIGEMENT HIVERNAL 2010-2011

Depuis 2 ans, ce sont les établissements NACHBAUR et Fils de Kruth qui déneigent et gravillonnent les routes du Frenz. Ils interviennent aussi, si nécessaire, pour les rues du village.

Après délibération, le conseil municipal décide, pour l'hiver 2010-2011 à venir, de retenir une nouvelle fois les établissements NACHBAUR et Fils aux conditions suivantes :

- période de référence : 01/11/2010 au 31/03/2011
- forfait mensuel de mise à disposition (lame et sableuse) : 590 €HT
- tarif horaire en semaine : 66 €HT
- tarif horaire le dimanche : 72 €HT

A noter que ce sont les tarifs qui étaient déjà en vigueur en 2009/2010.

Mise à disposition d'un chauffeur pour la conduite de l'unimog :

- en semaine : 23 €HT l'heure
- le dimanche : 28.50 €HT l'heure

L'entreprise NACHBAUR et Fils garantit en outre que la commune sera prioritaire par rapport à d'autres clients. Elle respectera les horaires de travail qui correspondent au service demandé. Le déneigement portera obligatoirement sur les voiries du Frenz mais pourra aussi concerner d'autres annexes ou routes, ou rues communales.

VII – ETUDE DE TRAVAUX ET APPROBATION DE DEVIS

Florent ARNOLD, adjoint, présente un récapitulatif des travaux en cours ou réalisés.

Il propose également, pour étude, quelques projets d'aménagement d'espaces verts à réaliser, si possible, en fin d'année:

- rue de la Croix, dégagement d'une statue
- salle Saint-Wendelin, talus du parking arrière
- entrée sud du village
- abords de la salle des fêtes

Les élus approuvent ces aménagements paysagers. Des devis seront demandés et étudiés en commission.

VIII – CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Patricia SUTTER, adjointe, rend compte des réflexions de la commission «Communication et Services à la population» concernant le 11 novembre 2010.

Les élus approuvent les principes retenus et l'organisation pratique proposée.

Le capitaine SARPAUX du 1^{er} RT d'Epinal sera présent avec une compagnie d'environ 100 militaires.

La messe aura lieu à 9 heures du matin puis l'assistance se rendra au cimetière et au carré militaire.

Les militaires, la musique, les pompiers défileront dans la Grand'Rue devant la population réunie sur la place de l'église, jusqu'à la salle St-Wendelin.

Dans la salle, après les discours, l'apéritif sera proposé par la commune à toutes les personnes présentes. Un buffet sera offert par les militaires aux élus et anciens combattants qui souhaitent y participer. Cela clôturera cette cérémonie.

IX – FETES DE FIN D'ANNEE

1) Noël des écoliers

Patricia SUTTER, adjointe, présente les propositions qui émanent des discussions de la commission «Communication et Services à la population».

Les élus donnent leur accord pour la reconduction d'un colis en 2010. Un cadeau comprenant un livre et des friandises d'une valeur de 14 € environ sera offert aux écoliers (13 € en 2009).

Si les parents souhaitent cette année encore organiser un goûter de Noël, la commune financera le lait, le chocolat, les «manalas».

2) Noël des aînés

Après que Patricia SUTTER, adjointe, ait rendu compte des discussions et propositions de la commission en charge du dossier, les élus décident de reconduire la fête de Noël de nos aînés le dimanche 12 décembre dans la salle St-Wendelin à partir de 11 heures.

Cette année, se rajouteront les personnes nées en 1944 (66 ans). Cela représente au total 225 personnes invitées (l'année dernière 98 personnes avaient répondu favorablement à l'invitation).

Pour le déjeuner, un nouveau cahier des charges a été transmis aux restaurateurs et trois établissements ont accepté de confectionner le repas pour 25 €. Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

- 2010 : Les 4 saisons
- 2011 : L'auberge du Lac
- 2012 : L'auberge de France

Le menu sera choisi par la commission, avec des éléments rappelant la Normandie !

L'après-midi, une rétrospective par un diaporama de la vie de la commune sera proposée ainsi qu'un diaporama sur la ville de Bréhal. Les sœurs Munsch ont été contactées pour un intermède musical.

La chorale du conseil municipal clôturera cet après-midi récréatif, avec la venue du Père Noël.

Un colis alimentaire de 20 € sera transmis aux personnes non présentes qui auront répondu à l'invitation en renvoyant le talon-réponse, les produits seront achetés auprès de la Fromentière. Le cadeau pour les participants, d'un coût de 12 à 14 € sera choisi par la commission.

Les membres du conseil municipal et leurs conjoints se chargeront comme les années précédentes de l'accueil, du service à table et du rangement de la salle.

3) Réception du Nouvel An

Patricia SUTTER, adjointe, rend compte des souhaits de la commission et le conseil municipal adhère au principe que cette réception soit organisée selon la même formule que l'année dernière.

Ainsi, il est convenu que :

- les invitations s'adressent chaque fois au couple,
- le monde économique soit invité, se joignant aux élus, au personnel, aux mondes associatif, forestier, scolaire, paroissial,
- une rétrospective soit faite de l'année 2010 par un diaporama,
- la réception se fasse dans la salle St-Wendelin le dimanche 9 janvier 2011, l'heure sera fixée en fonction de la messe dominicale.

Les personnes mises à l'honneur seront :

- Simone CORDONNIER,
- Didier DREYER, ancien conseiller municipal,
- Madeleine HEINRICH, factrice à la retraite,
- M. Marcel BATO, ancien garde-champêtre,
- Entreprise BURGUNDER Gilbert lauréate d'un concours.

Cette liste des personnes honorées et des invités n'est pas définitive et d'autres propositions pourront être faites par les élus lors de la prochaine séance.

Pour les cadeaux, c'est la commission, tenant compte des réceptions précédentes, qui choisira en fonction des personnes mises à l'honneur.

X – RAPPORT D'ACTIVITE 2009 : ERDF/GRDF ET SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ

1) ERDF/GRDF

Monsieur le Maire présente les bilans d'activité de l'année 2009 d'ERDF et de GRDF pour la commune. Aucune remarque n'est formulée.

2) SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2009.

Aucune remarque n'est formulée.

XI – COMMUNAUTE DE COMMUNES, RAPPORTS 2009

1) EAU ET ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite «Loi BARNIER» et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 pris pour son application, il appartient au Président de la Communauté de Communes de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose également que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante, un rapport dont le contenu est fixé par le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 : il comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service.

Il convient ensuite de présenter les rapports au conseil municipal de chaque commune.

Monsieur le Maire présente ces documents de synthèse annuelle aux membres du Conseil municipal qui n'émettent aucune objection.

2) ELIMINATION DES DECHETS

Depuis la parution du décret du 11 mai 2000, il appartient au Maire de présenter à son Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil de la Communauté de Communes en séance du 24 juin 2010.

Michèle GRUNENWALD, déléguée de la commune auprès de la Communauté de Communes, commente le rapport aux conseillers municipaux. Elle répond aux questions posées, aux demandes d'informations complémentaires.

3) ACTIVITE GENERALE

Serge SIFFERLEN, délégué auprès de la communauté de communes pour les questions de tourisme, d'aménagement du territoire, des équipements sportifs et de loisirs, présente le rapport d'activité concernant ces trois domaines. Michèle GRUNENWALD, déléguée auprès de la communauté de communes pour les questions de l'eau et l'assainissement, de la gestion des déchets et de l'économie en fait de même.

Monsieur le Maire présente le reste du document.

XII – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Musique municipale qui organise deux concerts avec la Musique de Ventron, le premier samedi 6 novembre 2010 à Ventron et un deuxième à l'Eglise de Kruth le samedi 27 novembre 2010.

La Musique municipale demande si la commune accepte d'offrir le verre de l'amitié dans la salle Louis Brunn après le concert pour les membres des deux sociétés de musique.

Les élus acceptent cette demande. La salle sera préparée et rangée par les musiciens.

XIII – DIVERS

1. Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le Maire signale que par courrier du 30 septembre 2010, le Président de la Communauté de Communes l'a saisi d'une modification des statuts communautaires ayant pour effet d'étendre ses compétences.

Cette extension des compétences de la Communauté de Communes entraîne la modification suivante : à l'article 2, dans la rubrique «*compétences optionnelles*», «*1. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*», dans le cadre de la compétence «*Gestion et développement d'un service d'assainissement*», il est inscrit un nouvel alinéa ainsi rédigé :

«Assainissement collectif, **domestique et industriel**»

Le conseil municipal,

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-17,
- vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du 22 septembre 2010,

après en avoir délibéré,

décide d'approuver, par 14 voix pour, la modification des statuts de la Communauté de Communes telle qu'elle est proposée par Monsieur le Maire.

2. Diagnostic énergétique de bâtiments communaux

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller a initié une opération groupée d'audits énergétiques simplifiés pour les communes volontaires du Pays Thur Doller.

Cette opération vise à :

- faire un état des lieux énergétique du patrimoine communal
- identifier les « points noirs » énergétiques et proposer des solutions à mettre en œuvre
- définir les priorités d'intervention pour la commune et les travaux à mener
- estimer les coûts afférents à ces travaux

L'audit énergétique sera mené, par un cabinet d'étude thermique spécialisé, sur la base d'une analyse des consommations énergétiques et d'une visite de chaque bâtiment, avec identification des défauts particuliers par thermographie infrarouge. Le cabinet d'études retenu est l'entreprise Qualiconsult, basée à Oberhausbergen.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération groupée est assurée par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, pour le compte de 13 communes du territoire. A ce titre, le Syndicat Mixte avance la totalité des dépenses, et a sollicité une aide spécifique de la Région Alsace et de l'ADEME. La part restante sera équitablement répartie entre les 13 communes, au *pro rata* du nombre de bâtiments audités dans chaque commune.

Dans le cadre de cette opération, la commune de Kruth propose d'inscrire 5 bâtiments, qui feront l'objet de l'audit énergétique :

La Poste – L'Ecole Élémentaire – L'Ecole Maternelle – La Mairie – Le Presbytère.

La participation communale pour la réalisation de cet audit de 5 bâtiments s'élève à un montant total de 358,80 € à verser au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES (TTC)		RECETTES (TTC)	
Audits énergétiques simplifiés – 5 bâtiments	1 196 €	Région Alsace & ADEME	837,20 €
		Commune	358,80 €
Total	1 196 €	Total	1 196,00 €

L'aide de la Région Alsace et de l'ADEME sera directement versée au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, qui avance l'intégralité des coûts de la prestation pour le compte de la commune, et qui effectuera lui-même la demande de subvention auprès des partenaires.

La participation communale sera versée au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller après réception par la commune du rapport d'audit de ses bâtiments.

Une convention sera signée entre la commune de Kruth et le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller.

Cette opération d'audit énergétique simplifié s'inscrit dans la démarche de « Plan Climat » menée par le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller, et constitue un engagement de la commune en faveur du Plan Climat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation d'un audit énergétique simplifié de 5 bâtiments de la commune
- Autorise le versement de 358,80 € au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller pour participation de la commune au financement de l'audit énergétique de ses bâtiments
- Autorise le Maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller
- Autorise le Maire, ou un adjoint, à signer tout document y afférent.

3. Frenz : Utilisation du domaine public

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de M. François MOUROT, propriétaire du Télési du Solmont, Le Frenz, 68820 KRUTH, qui souhaite utiliser le parking supérieur pour y installer une restauration rapide à proximité du coffret électrique et de l'eau. Cette demande est motivée par la fermeture prochaine de l'hôtel-restaurant « Aux joyeux touristes ».

Après délibération, les élus donnent leur accord sous réserve qu'il s'agisse bien d'un commerce ambulancier et que les deux restaurateurs actuels n'y voient pas d'inconvénient. Un accord écrit leur sera demandé avant que M. François MOUROT n'engage la demande d'accord auprès de la communauté de communes pour les fluides et la recherche d'un prestataire.

Les élus débattent aussi du problème des toilettes publiques qui reste en suspens.

4. Cours de danse : salle Saint –Wendelin

Après avoir entendu la demande de Mme Doris EGERMANN, responsable de l'école de danse « Formation C. LE HOANG » les élus donnent leur accord pour la location de la salle Saint-Wendelin tous les jeudis soirs de 17h à 18h30 selon les conditions en vigueur, soit 4€50 la séance avec obligation de ranger et nettoyer les locaux après chaque séance. La responsable devra aussi avoir une assurance couvrant les personnes et les biens, elle s'engage à éteindre les lumières, baisser le chauffage et fermer à clé le bâtiment. La location est faite pour la grande salle et elle sera revue annuellement.

5. Courrier de M Maurice. FISCHER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Maurice FISCHER demeurant 129, Grand'Rue 68820 KRUTH, en date du 7 octobre 2010 et adressé au conseil municipal.

Les élus prennent acte des différents points soulevés.

6. Demande de M.Pierre WOLFANGEL

La demande de M. Pierre WOLFANGEL, qui souhaite baptiser les écoles de Kruth du nom de « Complexe scolaire Paul FEUERSTEIN », ancien maire du village, ancien directeur d'école du village, est soumise aux élus.

Après délibération, ils décident (par 10 voix sur 14) de ne pas donner suite à cette demande et d'attendre qu'une autre opportunité se présente (une rue, une place ou un lieu-dit) pour lui donner le nom de Paul FEUERSTEIN.

Le choix de l'école n'a pas été fait car :

- à ce jour il existe à Kruth deux écoles, indépendantes, l'école maternelle et l'école élémentaire,

les écoles de Kruth accueillent non seulement les élèves de Kruth mais aussi de Wildenstein.